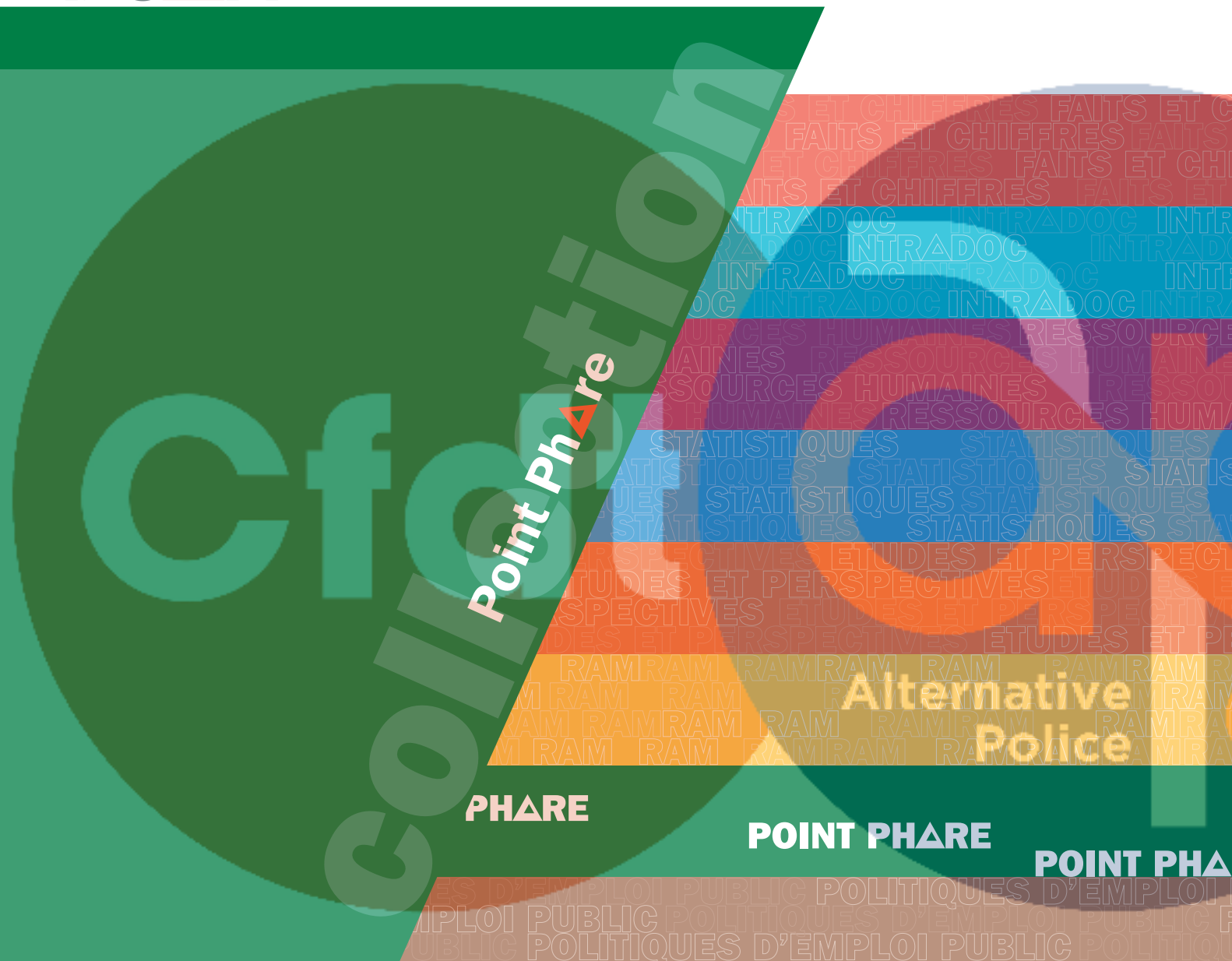




MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les relevés de conclusion du 21 février 2008

DGA FP



Point Phare

Alternative
Police

PHARE

POINT PHARE

POINT PHA

Sommaire

I - Relevé de conclusion relatif au nouveau cadre des négociations salariales dans la Fonction publique

- 1 - Calendrier des négociations salariales 3
- 2 - Champ des négociations salariales 3

II - Relevé de conclusion relatif au dispositif de garantie du pouvoir d'achat du traitement indiciaire dans la Fonction publique

- 1 - Dispositif général de garantie du traitement indiciaire 5
- 2 - Dispositions destinées à prévenir d'éventuelles pertes de pouvoir d'achat 6

REVALORISATION DE LA CATEGORIE B

III - Relevé de conclusion relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique

- 1 - Une analyse des nouveaux mécanismes d'avancement de grade 9
- 2 - Assurer l'attractivité des carrières dans la durée 9

IV - Relevé de conclusion relatif à l'indemnisation des comptes épargne-temps dans la Fonction publique

- 1 - Assouplir les conditions d'utilisation des jours épargnés 12
- 2 - Réduire les stocks de jours accumulés dans la FPE et la FPT pour les agents qui estiment ne pas pouvoir les consommer 12
- 3 - Perspectives relatives au dispositif pour l'avenir : offrir plus de choix aux agents quant au mode de consommation des CET 13

V - Relevé de conclusion relatif l'amélioration des politiques sociales pour mieux prendre en compte les besoins des agents dans la Fonction publique

- 1 - Accompagner la montée en charge du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire dans la Fonction publique 14
- 2 - Mieux tenir compte des besoins liés au logement et aux transports dans les grandes agglomérations 14
- 3 - Mieux tenir compte des besoins liés à la restauration de certains agents 15

Alternative
Police

III - Relevé de conclusion relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique

Dans la perspective des négociations qui s'ouvriront pour la période 2009-2011, l'ensemble des outils statutaires et indemnitaires sera mobilisé pour mieux reconnaître les efforts, la valeur professionnelle, le mérite et la performance des agents.

1 Une analyse des nouveaux mécanismes d'avancement de grade

L'instrument du ratio « promus promouvables » utilisé pour la détermination du volume des avancements de grade est un instrument souple dont l'application doit permettre de dynamiser les parcours professionnels des agents.

Un bilan de ce nouveau dispositif sera établi pour chaque corps et cadre d'emplois afin de déterminer les adaptations ou évolutions nécessaires.

2 Assurer l'attractivité des carrières dans la durée

Afin de dynamiser les parcours professionnels, il y a lieu, en vue des discussions sur la période 2009/2011, d'engager un examen des déroulements de carrière. Cet examen s'inscrit dans la perspective de l'amélioration de la qualité du service rendu et de la logique de reconnaissance des métiers et des filières de la Fonction publique ainsi que de l'attractivité des carrières professionnelles dans la durée.

Cet examen devra répondre aux objectifs suivants :

- reconstruire complètement les grilles indiciaires en tenant compte de l'allongement des carrières effectuées par les agents en commençant par les catégories A et B ;
- mieux équilibrer la part de l'ancienneté dans les avancements indiciaires et offrir de meilleures perspectives de carrière en dynamisant notamment les passages de grades afin de mieux reconnaître la valeur professionnelle des agents ;
- favoriser la mobilité ;
- mieux reconnaître les qualifications nécessaires à l'évolution des missions du service public.

Les signataires prennent acte des intentions du Gouvernement en matière de redéfinition des politiques indemnitaires annexées au présent relevé dans la perspective de l'ouverture d'un chantier particulier sur ces sujets.

Les parties signataires conviennent de se réunir régulièrement pour examiner les conditions et modalités de mise en œuvre du présent relevé sans préjudice des concertations préalables à l'adoption des mesures nécessaires à son application.

Alternative
Police

FORCE OUVRIERE (UNITE SGP) N'EST PAS SIGNATAIRE

Ont signé le présent relevé de conclusion

Fait à Paris, le jeudi 21 février 2008

Avec le ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

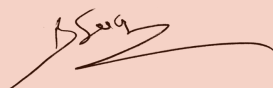
Eric WOERTH



Pour l'Union des fédérations CFDT
des fonctions publiques et assimilées



Pour l'Union des Fédérations
de fonctionnaires CFTC

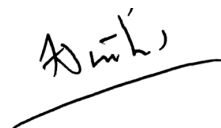


Pour la Fédération hospitalière de France



Avec le Secrétaire d'Etat
chargé de la Fonction publique

André SANTINI



Pour l'Union des fédérations
de fonctionnaires UNSA-Fonctionnaires



Pour l'Union fédérale des cadres
des fonctions publiques CFE-CGC

